

Mercredi 19 juillet, 2006

Un nouveau plan de gestion du lac

Tremblay, Louis

Lac Kénogami - Le nouveau plan de gestion du lac Kénogami devrait éviter de "perdre le lac" pendant la saison estivale et satisfaire les plaisanciers qui se plaignent de la réduction rapide du niveau du réservoir pendant l'été.

Lors de l'annonce du dragage de la rivière aux Sables, la ministre du Tourisme, Françoise Gauthier, a confirmé la mise en place d'un nouveau plan de gestion pendant la période estivale et ce, jusqu'au 21 septembre, juste avant le début des crues d'automne. Le nouveau plan de gestion a été accepté par les producteurs d'électricité sur les deux rivières (Elkem métal, Abitibi-Consolidated et Hydro-Jonquière).

Pendant l'été, en raison des baux détenus par les producteurs d'électricité, le Centre d'expertise hydrique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs devait assurer un débit minimum de 42 mètres/cubes/seconde sur les deux rivières.

Le nouveau plan limitera les quantités d'eau disponibles pour le turbinage. Il passe sur les deux exutoires de 42,5 mètres/cubes/seconde à 30 mètres/cubes/seconde. Selon le conseiller municipal Paul-Roger Cantin, cette décision changera du tout au tout la vie des plaisanciers qui pourront compter sur un niveau sécuritaire pendant 92 % de la période alors que selon les statistiques, les plaisanciers ne bénéficiaient d'un niveau sécuritaire pendant seulement 65 % du temps sous l'ancien plan de gestion.

Selon le ministre, malgré le changement du plan de gestion, il n'y a pas encore d'entente finale entre le producteur et le gouvernement du Québec. Les négociations ne sont pas terminées. La ministre n'a pas été en mesure de confirmer si le gouvernement allait être dans l'obligation d'accorder des compensations financières aux producteurs d'électricité ou même des réductions sur les droits d'utilisation des forces hydrauliques pour la perte de production pendant l'été.

Le plan de gestion du lac Kénogami aura pour objectif de stabiliser le niveau à 163,5 mètres avec un niveau maximal de 163,7 mètres. Il s'agit du niveau de gestion recommandé par la Commission scientifique et technique sur les barrages. La différence est uniquement dans le débit minimum qui permettra de soutenir le niveau en période de sécheresse prolongée.

Le président de l'arrondissement de Jonquière, Réjean Laforest, a salué la décision du gouvernement. Ce dernier croit qu'il sera maintenant possible de parler de développement touristique au lac Kénogami avec un niveau de gestion qui permet aux plaisanciers d'exploiter au maximum ce plan d'eau.

La ministre Françoise Gauthier, le président d'arrondissement et le conseiller municipal du district ont tour à tour salué le travail de Ross Tamblin. L'ingénieur à la retraite qui a passé la majeure partie de sa carrière dans la gestion industrielle chez Alcan, a représenté les citoyens à la table des négociations entre les producteurs d'électricité et le gouvernement du Québec.